

ACTION 11 : développer une T.I. adaptée au territoire



VISION GLOBALE

PILOTE : Communauté de Communes Castagniccia-Casinca

CIBLES : usagers du service public de collecte

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES :

Loi AGECE

- ✓ 31/12/2023 : Interdiction d'élimination de tous les invendus non-alimentaires ;
- ✓ 2040 : fin de la mise sur le marché des emballages plastique à usage unique ;



REALISATIONS CONCRETES

A la suite de l'étude en cours

- Réaliser des réunions publiques d'information et communiquer sur les changements à venir
- Mettre en place la tarification incitative (**voir la feuille de route EODD pour la mise en place de la TI à l'horizon 2026**) ;



PARTENAIRES POTENTIELS

Administrations	Structures
Communauté de Communes Castagniccia-Casinca Communes (Maires et élus) Direction Départementale des Finances Publiques	Prestataires de collecte



CALENDRIER

2025-2027	2027-2030
Mettre en œuvre le plan de communication défini par EODD Mettre en place la tarification incitative conformément à l'étude EODD	Suivi et accompagnement



MOYENS

Moyens humains

Agent de la Communauté de communes Castagniccia-Casinca

Moyens matériel

Voir la feuille de route EODD pour la mise en place de la TI : investissement différent en fonction du scénario 1 (levée PAP sauf verre) ou 2 (levée PAP OMR biodéchets et PAR EMR, JRM et



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réclamations
- Taux de bacs avec des refus de tri / erreurs de tri
- Evolution du tonnage par flux : OMr, CS, Verre, Déchèterie



verre)

Boîte à outils

- Guide ADEME – La concertation au service de la tarification incitative :
<https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/3970-concertation-au-service-de-la-tarification-incitative-associer-les-usagers-la.html>

